**DEMANDE DE DELIVRANCE D’UNE ATTESTATION D’AUTORITE PARENTALE**

**INFORMATIONS**

Ce document explicatif vous indique les conditions à remplir et les éléments à fournir pour obtenir une attestation d’autorité parentale.

L’attestation d’autorité parentale atteste de la titularité de la responsabilité parentale et des pouvoirs qui en découlent concernant votre enfant.

1. **Conditions pour obtenir l’attestation demandée**

* L’enfant doit être domicilié sur la commune dont l’APEA est compétente.

L’APEA compétente dépend de la localisation de la commune de domicile de l’enfant et peut être trouvée au moyen du moteur de recherche figurant au bas de ce lien : <https://www.vs.ch/web/sjsj/autorites-de-protection-de-l-enfant-et-de-l-adulte1>

* Le parent faisant la demande doit avoir plus de 18 ans.
* L’enfant pour qui est demandé l’attestation doit avoir moins de 18 ans.

1. **Documents à fournir**

* Original du formulaire (page 4) daté et signé
* Copie de l'acte de naissance de l'enfant ou de tout acte d’état civil mentionnant le lien de filiation entre l’enfant et son ou ses parents
* Copie de l'acte de reconnaissance de l'enfant (si existant)
* Copie d'une pièce d'identité en cours de validité du demandeur (passeport, carte d'identité, permis d'établissement/de séjour)
* Tout acte judiciaire ou administratif suisse ou étranger relatif à l'autorité parentale (copie conforme avec traduction en français si le document original est dans une autre langue) (ex : jugement de divorce ; mesures protectrices de l'union conjugale) accompagné d’une attestation d’entrée en force

Veuillez noter que l’APEA peut demander des justificatifs supplémentaires si la situation le requiert.

1. **Dépôt de la demande**

Le formulaire et les autres documents à fournir doivent être transmis à l’APEA compétente par email ou par courrier.

1. **Emolument**

L’attestation est facturée CHF 20.- conformément à l’article 5 al. 1 let. a du Règlement fixant les frais perçus par les autorités de protection de l’enfant et de l’adulte (ReFA). Une facture est adressée ultérieurement au demandeur.

1. **Informations**

* L’attestation vous sera expédiée en 1 exemplaire par courrier postal prioritaire, non recommandé (pli A).
* Les parents mariés exercent, par principe, l’autorité parentale conjointe. Lorsqu’un enfant naît de parents divorcés, sous mesures protectrices ou séparés de corps, le jugement de divorce, de mesures protectrices de l'union conjugale, de séparation de corps ou le jugement en modification d'une telle décision fait office d’attestation lorsqu'il règle l'autorité parentale. Le tribunal qui l'a prononcé peut délivrer, sur demande, une attestation d’entrée en force qui confirme que le jugement est définitif et exécutoire.
* L’enfant né de parents non mariés est placé sous l’autorité parentale exclusive de sa mère. Les parents non mariés acquièrent l’autorité parentale conjointe par une déclaration commune reçue par l’officier d’état civil au moment de la reconnaissance de paternité ou, ultérieurement, par l’autorité de protection de l'enfant du domicile de l’enfant (selon le droit suisse).
* Les parents qui ont moins de 18 ans (mineurs) ou qui sont placés sous curatelle de portée générale ne peuvent pas exercer l’autorité parentale.
* Lorsque l’enfant a vécu à l’étranger avant de séjourner en Suisse, le régime d’autorité parentale sous lequel il se trouvait est maintenu en Suisse si le pays où il a vécu précédemment est partie à la Convention de La Haye du 19 octobre 1996. Si tel n’est pas le cas, l’enfant est placé sous le régime prévu par le droit suisse.

**ATTESTATION D’AUTORITE PARENTALE**

**FORMULAIRE**

1. **Données personnelles du demandeur**

Nom(s) :       Prénom(s) :

Nationalité(s) :

Date de naissance :

Commune d’origine :

(seulement pour les citoyens suisses)

Adresse :

N° de téléphone :

Email :

1. **Données personnelles de l’autre parent**

Nom(s) :       Prénom(s) :

Nationalité(s) :

Date de naissance :

Commune d’origine :

(seulement pour les citoyens suisses)

Adresse :

N° de téléphone :

Email :

1. **Données personnelles des enfants**

**Enfant 1**

Nom(s) :       Prénom(s) :

Date de naissance :

Adresse :

**Enfant 2**

Nom(s) :       Prénom(s) :

Date de naissance :

Adresse :

1. **Adresses de résidence de l’enfant depuis sa naissance**

**Enfant 1**

Adresse 1 (rue, n°, code postal, lieu) :       Pays :       Date : du       au

Adresse 2 (rue, n°, code postal, lieu) :       Pays :       Date : du       au

Adresse 3 (rue, n°, code postal, lieu) :       Pays :       Date : du       au

**Enfant 2**

Adresse 1 (rue, n°, code postal, lieu) :       Pays :       Date : du       au

Adresse 2 (rue, n°, code postal, lieu) :       Pays :       Date : du       au

Adresse 3 (rue, n°, code postal, lieu) :       Pays :       Date : du       au

Une décision judiciaire a-t-elle été rendue en Suisse ou à l'étranger retirant ou octroyant l’autorité parentale sur mon enfant / mes enfants?

Oui

Non

Si oui, informations à fournir :

* tout acte judiciaire ou administratif suisse ou étranger relatif à l'autorité parentale (copie conforme avec traduction française correspondante si rédigé dans une langue autre que le français)
* une attestation d’entrée en force de l’acte

Une procédure judiciaire est-elle en cours actuellement en Suisse ou à l'étranger au sujet de l'autorité parentale?

Oui

Non

Si oui, informations à fournir :

* les références complètes du tribunal concerné, de la procédure et indications relatives à son état d’avancement

Faites-vous l'objet d'une mesure de protection de l’adulte prononcée en Suisse ou à l’étranger?

Oui

Non

Si oui, informations à fournir :

* tout acte judiciaire ou administratif suisse ou étranger relatif à la protection de votre personne ou de vos biens (copie conforme avec traduction française correspondante si rédigé dans une langue autre que le français) accompagné d’une attestation d’entrée en force

1. **Pièces justificatives**

* Copie d'une pièce d'identité en cours de validité du demandeur (passeport, carte d'identité, permis d'établissement/de séjour)
* Copie de l'acte de naissance de l'enfant ou de tout acte d’état civil mentionnant le lien de filiation entre l’enfant et son ou ses parents
* Copie de l'acte de reconnaissance de l'enfant (si existant)

\* \* \* \* \*

Je, soussigné/e, atteste expressément avoir renseigné avec exactitude les champs mentionnés ci- dessus et avoir remis tout document utile en ma possession.

Lieu et date :       Signature :